

REUNION DU 8 FEVRIER 2023

1 – LIGNE DE TRESORERIE

Compte-tenu des situations de travaux à régler, il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 €, en attente des subventions et reversement de la TVA.

Une proposition a été faite par le CREDIT AGRICOLE pour un montant de 100 000 € sur 12 taux Euribor 3 mois + marge de 0.8 %, commission d'engagement 0.20 %

2 – FIXATION DES TARIFS SALLE DES FETES

Tarifs 2018 : salle pour un week-end extérieure à la commune 150 €

Personne de la commune 75 €

Vin d'honneur : extérieure commune 75 €

Personne de la commune 45 €

3 – FIXATION LOYER MAISON MADAME CLAUD

Mathieu CHRETIEN à compter du

LOGEMENT EMILIE MERCIER LIBRE AU 1^{er} avril 2023

Montant du loyer 411 € par mois

Loïc LEFEBVRE serait intéressé, il faut fixer le montant de la caution 400 €

4 – BROUAGE

Le montant de l'achat de bois suite à broyage s'élève à la somme de 1 733.26 €.

Le conseil municipal doit se prononcer pour l'acceptation de cette somme (SOCIETE UNISYLVA)

5 – SALLE DES FETES

Commission Sécurité Incendie le 5 janvier 2023 avec le SDIS.

Obtention d'un avis favorable

Besoin de formation pour les utilisateurs de la salle pour incendie : alarme – demande de formation pour plusieurs personnes (agent d'entretien et 3 -4 mairie)

6 – ECLAIRAGE PUBLIC

Coupure Electricité de heures à heures

7 – QUESTIONS DIVERSES

Dossier Montmazot